



REGLEMENT INTERIEUR

ADHÉSION A L'ASSOCIATION

L'adhésion de chaque membre devient effective à compter de la réception de son dossier d'inscription complet accompagné de son règlement.

TARIFS D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION

Le montant de la cotisation peut être révisé chaque saison.

Le règlement du montant total s'effectue le jour de l'inscription, mais l'encaissement peut, sur demande, s'effectuer en trois fois, moyennant une échéance par mois en fournissant trois chèques.

RÈGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT

- Les cours sont assurés par l'entraîneur.
- Le contenu et la difficulté des cours est déterminé par l'entraîneur et les élèves doivent s'y conformer.
- L'entraîneur est seul apte à juger du niveau des élèves.
- Les élèves ne peuvent quitter le cours sans l'autorisation de l'entraîneur.
- Les élèves doivent arriver à l'heure et aucun retard ne sera admis, au-delà de 10 minutes de retard l'accès au cours sera refusé.
- La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le bureau, en accord avec les services municipaux compétents.
- Les évaluations des connaissances et des compétences des pratiquants auront lieu à des dates fixées par l'entraîneur.
- L'achat de l'équipement d'entraînement reste à la charge de l'adhérent.
- La liste de l'équipement est transmise par l'entraîneur et peut varier selon les groupes.

DÉGRADATION

–Il est demandé à tous les adhérents de l'association de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les statuts et le présent règlement intérieur de l'association et des établissements fréquentés au cours des activités de l'association.

–Toute dégradation de matériel ou de locaux entraîne un remboursement dont le montant sera fixé par le conseil d'administration (ou par les services municipaux). Le remboursement des dégâts est indépendant de la sanction disciplinaire prise le cas échéant.

RESPONSABILITÉS

–L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels dans l'enceinte de la salle, y compris le vestiaire.

–Pour les mineurs, il est obligatoire de délivrer une autorisation parentale.

–La prise en charge des mineurs se fait uniquement dans la salle et aux horaires prévus des cours.

–Les parents qui déposent leurs enfants mineurs devront s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle. Ils sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à l'arrivée de l'entraîneur.

–Les parents sont tenus de récupérer sans retard leurs enfants mineurs devant la salle après la fin du cours. A défaut, il sera fait appel au Commissariat de Police comme le prévoit la loi.

–L'association décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident concernant les enfants mineurs déposés ou récupérés hors de la salle et/ou en dehors des horaires de cours. De même, l'association ne peut être tenue responsable en cas de problème ou d'accident survenu lors du trajet entre la salle et le parking.

–L'association peut mettre à disposition, sous certaines conditions, de l'équipement et aux membres du bureau des badges et matériel indispensable à son bon fonctionnement. Chaque membre est responsable du matériel prêté, en cas de perte ou de casse les frais de remplacement ou de réparation seront à la charge du membre responsable.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte des établissements où ont lieu les cours.
- La consommation de bonbons, chewing-gums et de toute autre denrée est interdite dans la salle. Seule une gourde d'eau est autorisée (pas de jus de fruits, soda, ...).
- La tenue, propre, portée pour les entraînements se compose d'un pantalon noir, ceinture, T-shirt du club et d'une paire de chaussures de kung-fu.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts et propres pour éviter toute blessure.
- Le port de bijoux (bracelets, bagues, colliers, accessoires cheveux...) pouvant occasionner des blessures est proscrit.
- Les installations doivent être maintenues dans un état de propreté correct (laisser les vestiaires et sanitaires propres).
- Les adhérents à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants ou illicites qui pourraient nuire à l'image de l'association et du sport en général. L'accès à l'aire d'entraînement sera interdit aux pratiquants en état d'ébriété.

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

- Les adhérents ne payent pas les cours mais une adhésion à l'association.
- L'adhésion à l'association n'est pas remboursable.
- Une absence aux cours de plusieurs semaines ne saurait justifier un rabais ou un remboursement.
- L'annulation des cours pour des raisons qui dépassent l'association ne donne droit à aucun remboursement.

ORGANISATION DES COURS

- L'association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours ou de les supprimer pour cause d'effectifs insuffisants ou pour toute autre cas de force majeure.
- L'association décline toute responsabilité en cas de report ou suppression des cours suite à un évènement indépendant de sa volonté.
- L'association sera fermée une semaine sur deux pour les vacances de la Toussaint, vacances de février et vacances d'avril. Elle sera fermée les deux semaines des vacances de Noël. Il n'y a pas de cours durant les vacances d'été.

STAGES

–Des stages pourront être organisés au cours de l’année. Ils feront l’objet d’une tarification et d’une inscription distinctes à chaque fois.

DISCIPLINE

–L’association se réserve le droit d’exclure définitivement un adhérent pour cause d’indiscipline ou de non-respect envers l’instructeur ou les autres adhérents, y compris lorsque ce comportement se manifeste en dehors des cours.

–L’encadrement se réserve le droit d’interdire l’accès à la salle aux spectateurs.

PRÉSENCE DES PARENTS

–La présence des parents est interdite en cours sauf sur autorisation exceptionnelle de l’entraîneur.

MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

–Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d’exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date et signature :